

PLAFONDS DE RESSOURCES 2023
A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT (1)

SITUATION FAMILIALE	logement en financement PLAI	logement en financement PLUS	logement en financement PLS
1 Personne Seule	12 032 €	21 878 €	28 441 €
2 Personnes sans personne à charge à l'exception des jeunes ménages (2)	17 531 €	29 217 €	37 982 €
3 Personnes ou	21 082 €	35 135 €	45 676 €
1 Personne avec 1 Enfant à charge ou			
Jeune Ménage (2) sans personne à charge			
4 Personnes ou	23 457 €	42 417 €	55 142 €
1 Personne seule avec 2 enfants à charge			
5 Personnes ou	27 445 €	49 898 €	64 867 €
1 Personne seule avec 3 enfants à charge			
6 Personnes ou	30 930 €	56 236 €	73 107 €
1 Personne seule avec 4 enfants à charge			
Par personne supplémentaire	3 449 €	6 273 €	8 155 €

(1) Ces plafonds de ressources par composition familiale sont à comparer au revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi en 2022 au titre des revenus perçus en 2021

(2) Un "jeune ménage" est constitué par deux personnes mariées ou vivant en concubinage ou liées par un pacs et de 55 ans au plus à eux deux